

Monceau Assurances annonce pour sa mutuelle vie, Capma & Capmi, des taux de participation aux excédents sur les fonds en euro en progression sensible pour 2019, à 2,20 % pour Dynavie et 2,45 % pour le Carnet Multi Epargne

Dynavie (seul contrat en euro diffusé depuis 1997 par Capma & Capmi)	2,20 % (net avant CSG – CRDS ; 1,50 % pour 2018)
Carnet Multi Epargne (contrat diffusé par Capma & Capmi de 1991 à 1997)	2,45 % (net avant CSG – CRDS ; 1,65 % pour 2018)

Paris, le 14 janvier 2020 – S'appuyant sur une gestion financière atypique, ce que lui permet l'importance de ses fonds propres, et soucieuse d'un traitement équitable de ses sociétaires, Capma & Capmi, mutuelle d'assurance vie de Monceau Assurances, sert à ses sociétaires au titre de 2019 des participations aux excédents nettes de frais de gestion en progression sensible sur celles de 2018, à 2,20 % contre 1,50 % pour le fonds en euro de Dynavie, et à 2,45 % au lieu de 1,65 % sur celui du Carnet Multi Epargne.

UNE GESTION FINANCIERE DIVERSIFIEE

Depuis 2010, le groupe diversifie largement ses investissements en dehors des obligations classiques, souveraines ou privées, exposées au risque de taux et de défaut des émetteurs. Protéger les actifs contre les effets d'un scénario de reprise d'inflation et de tensions sur les taux à long terme, en privilégiant les investissements dans des actifs réels, caractérise les principes directeurs de la gestion financière menée depuis des années.

La politique d'allocation d'actifs pour les fonds en euro, qui accorde de fait une place importante et croissante aux actifs de diversification, ne dépare pas de la stratégie générale du groupe et s'est poursuivie en 2019.

Alors qu'il n'est pas rare d'observer des fonds en euro composés de 80 % voire 90 % de produits de type obligataire, le portefeuille constitué pour Dynavie comptait, à la fin de 2018, 20 % d'actions, 12 % d'obligations convertibles et 9 % d'actifs immobiliers. La bonne tenue des marchés boursiers et immobiliers en 2019 a permis d'absorber les importantes moins-values latentes apparues sur le portefeuille à la fin de 2018 et de mettre en œuvre un programme de réalisation de plus-values générées au fil de l'année pour servir aux sociétaires le taux annoncé.

Ce n'est donc pas en puisant sur ses réserves que Capma & Capmi verse aujourd'hui aux titulaires de contrats d'épargne en euro une participation aux excédents qui tranche avec celle couramment annoncée par les autres opérateurs, mais grâce à une stratégie de gestion diversifiée qui permet, lorsque les marchés d'actions et immobiliers progressent, de tirer parti de cette situation.

DES VALEURS ET UNE ETHIQUE GARANTES D'UN TRAITEMENT EQUITABLE DES SOCIETAIRES ET DE LA PERFORMANCE A LONG TERME.

Depuis sa création en 1955, Capma & Capmi s'est résolument engagée à veiller scrupuleusement au strict respect de l'égalité de traitement entre ses sociétaires. En pratique, pour la gestion des fonds en euro, cet engagement de distribuer « à chacun ce qui lui revient » se traduit par :



- **Une gestion financière rigoureusement cantonnée**

Capma & Capmi veille scrupuleusement au cantonnement des actifs, afin que chaque détenteur de contrat bénéficie des fruits de la gestion du fonds qu'il a souscrit. Les détenteurs de contrats fermés ne sont pas lésés dans le but de doper les performances des seuls contrats ouverts à la souscription. L'exemple du Carnet Multi Épargne le démontre.

Les actifs financiers de chacun des contrats font ainsi l'objet d'une gestion séparée, adaptée à la nature des engagements souscrits. Leurs revenus appartiennent aux seuls titulaires du contrat en question. En aucun cas ils ne viennent bénéficier au produit dont l'assureur souhaite promouvoir la distribution, pratique trop souvent répandue et encore insuffisamment dénoncée.

- **La distribution équitable des revenus acquis au titre d'une année donnée**

En constituant des provisions, pratique encouragée par l'autorité de tutelle, la plupart des opérateurs se réserve la possibilité de distribuer « plus tard » les produits acquis sur la gestion des capitaux confiés pour, soit disant, « lisser » la performance, avec pour conséquence d'en faire profiter d'autres souscripteurs que ceux dont l'épargne a généré ces produits, lorsque ces provisions sont effectivement restituées aux assurés. De toute évidence, tel n'est d'ailleurs pas toujours le cas.

Capma & Capmi refuse de recourir à de telles pratiques, trop éloignées de son éthique mutualiste. Comme elle s'interdit, pour la même raison, de moduler la participation servie aux sociétaires en fonction de l'importance de leur contrat ou de la part investie en unités de compte. A chacun ce qui lui revient.

En conséquence des règles qu'elle applique, **l'entreprise ne dispose pas d'un « matelas » de sécurité, et les performances des fonds en euro peuvent s'afficher plus volatiles, notamment, et ce fut le cas en 2008 et 2018, dans les phases de baisse des marchés boursiers.**

La souscription d'un contrat d'assurance-vie demeure un acte de prévoyance à long terme. **La performance des contrats doit s'apprécier dans la durée** : les principaux facteurs de soutien des performances futures prendront leur source dans la qualité du portefeuille constitué aujourd'hui et dans la rigueur des principes qui président à sa gestion.

MONCEAU ASSURANCES, EN BREF.

Monceau Assurances fédère des sociétés d'assurance mutuelle, servant plus de 300.000 sociétaires et clients. Doté d'une structure financière solide illustrée par le niveau de ses fonds propres, plus d'un milliard d'euros au sens de Solvabilité 2, le groupe gère 9 milliards d'euros d'actifs. S'appuyant sur 80 agences générales et 350 collaborateurs présents sur le territoire et dans les sites d'exploitation de Luxembourg, Paris ou Vendôme, Monceau Assurances distribue des produits d'assurance IARD, des régimes de retraite en points gérés « par capitalisation » qui constituent le cœur historique de son activité, des contrats d'assurance-vie aux performances durables et reconnues et propose des solutions patrimoniales haut de gamme.

Chiffre d'affaires combiné 2018 : 761 M€ - Fonds propres comptables 2018 : 1 117 M€ - Actifs gérés : 9 Mds€.

Pour plus d'informations : www.monceauassurances.com.

CAPMA & CAPMI, EN BREF.

Société d'assurance mutuelle vie du groupe créée en 1955. A côté d'une gamme de produits d'assurance vie de type épargne, régulièrement primée, Capma & Capmi développe une activité dans les domaines de la rente viagère et de la retraite en points gérée par capitalisation.

Chiffre d'affaires 2018 : 240 M€ - Fonds propres comptables 2018 : 386 M€ - Actifs gérés : 4,9 Mds€